

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 9 MAI 2018, À 19 H 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Médailles du Lieutenant-gouverneur – reconnaissance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DEMANDES VERBALES

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Séance ordinaire du 18 avril 2018

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Liste des chèques – approbation
5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues
5.3 Avis de motion et projet – règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et travaux de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue
5.4 Règlement d'emprunt numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) – emprunt temporaire

Adoptions :

- 5.5 évolution dans les classes salariales
5.6 structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal
5.7 organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal
5.8 Assurances générales – renouvellement
5.9 Lot 4 924 860 – monsieur André Lavallée – entente – renouvellement
5.10 Lettre d'entente syndicale – autorisation de signature
5.11 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – congrès annuel – inscription
5.12 Roy Laporte, avocats – honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Avis de motion et projet – règlement numéro 1210-2018 modifiant le règlement régissant le stationnement dans les rues de la Ville (rue Deshaies)
6.2 Embauche – personnel supplémentaire – travaux publics
Soumissions – adjudication :
6.3 marquage de chaussée 2018-2020
6.4 réparation et rapiéçage de pavage 2018
6.5 Rang Sainte-Julie – étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable – mandat
6.6 Rue Hubert – prolongation phase I – accord de principe et autorisation
6.7 Pont du Christ-Roi – réfection – autorisation

Acquisitions :

- 6.8 GPS (récepteur Trimble Geo)
- 6.9 débitmètre – station de pompage Lachapelle
- 6.10 Association des Travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions)
- 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d'urbanisme – services de garde dans les zones limitrophes à l'école primaire des Prairies
- 7.3 Embauche – agents d'arrosage et surveillants des parcs

Dérogations mineures numéros :

- 7.4 2018-00081 (53, rue Patrick)
- 7.5 2018-00082 (37, rue Beau pied)
- 7.6 2018-00083 (39, rue Beau pied)

Études de PIIA :

- 7.7 projet d'agrandissement et d'aménagement extérieur – 205, rue Joseph-M.-Parent
- 7.8 projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 449, route 131
- 7.9 Programme *Circuit électrique* – entente de partenariat – autorisation de signature
- 7.10 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 7.11 Licence ou permis d'alcool – 9321-1167 Québec inc. (Restaurant L'Étoile 131) – dépôt

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Les Chanteurs de la Place Bourget – contribution financière
- 8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

Acquisitions :

- 9.1 Chaises adirondak et carrousel universel – parc du Domaine Lippé
- 9.2 vélo à smoothies
- 9.3 Association de football Les Pirates de Joliette – tarification 2018
- 9.4 Hockey – tarification 2018-2019
- 9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – cheerleading
- 9.6 Hoplà – inscription printemps 2017 – recommandation de paiement

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Les Jeudis Musik'eau – équipement de sonorisation et d'éclairage – location
- 10.2 Bulletin d'informations municipales *Le Prairiequois* – impression
- 10.3 Rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – demande d'aide financière
- 10.4 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

1.1 Médailles du Lieutenant-gouverneur – reconnaissance

Avant de poursuivre, madame Dauphin désire féliciter, en son nom ainsi qu'en celui de tous les membres du conseil municipal, les récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur.

« *Bonsoir à toutes et à tous,*

Messieurs les récipiendaires :

Monsieur Alain Chalut (médaille d'or)

Monsieur Jean-Guy Ducharme (médaille d'argent)

Monsieur Gilles Loyer (médaille d'argent)

et, absent ce soir, monsieur André Turcotte (médaille d'argent)

Compter parmi nos citoyens et citoyennes des récipiendaires d'un prix aussi important que la Médaille du Lieutenant-gouverneur est définitivement un honneur pour nous.

Messieurs, vous avez rayonné par votre implication autant ici qu'au-delà Notre-Dame-des-Prairies et c'est pourquoi vous avez reçu, le 7 avril dernier, cette prestigieuse médaille.

C'est à notre tour, ce soir, de vous rendre hommage. L'investissement de temps et d'énergie dans la société est sans aucun doute, pour le conseil municipal et moi-même, une valeur primordiale à nos yeux. Ce que vous faites pour votre communauté rend la qualité de vie des Prairiquoises et Prairiquois meilleure. C'est grâce à des gens comme vous si nous avons une ville où il fait bon vivre et où les inégalités sociales sont plus douces.

Monsieur Jean-Guy Ducharme :

Il y a 21 ans, monsieur Ducharme mettait sur pied le comité St-Félix Cœurs solidaires, qui jumelait les villes de St-Félix-de-Valois et de Douban au Mali. Ce projet a permis, depuis, de nombreuses visites d'aide humanitaire au Mali et le comité compte aujourd'hui une centaine de membres. Pour son implication dans cette cause, monsieur Ducharme a reçu une Médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur et nous sommes fiers de lui remettre aujourd'hui un hommage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des mains de son conseiller municipal, monsieur Jean-Guy Forget.

Monsieur Gilles Loyer :

Bénévole depuis maintenant dix ans pour le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, monsieur Loyer a donné un nombre incalculable d'heures pour son prochain. Il a été tour à tour président du Conseil d'administration du Centre d'Action Bénévole Émilie-Gamelin (CABÉG), bénévole à la Société nationale des Québécois de Lanaudière, bénévole pour le Souper de la solidarité, bénévole au Moulin à paroles, bénévole à Centraide Joliette et bénévole pour le Comité des usagers du CHRDL, ainsi que pour le Festiglance.

Pour son temps, sa loyauté et son énergie, monsieur Loyer a reçu une Médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur et nous sommes fiers de lui remettre aujourd'hui un hommage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des mains de son conseiller municipal, monsieur Régis Soucy.

Monsieur Alain Chalut :

Monsieur Chalut a reçu cette année la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour Mérite exceptionnel. Le Lieutenant-gouverneur décerne cette médaille en reconnaissance des accomplissements exceptionnels d'une personne ou d'un organisme. Pour cette catégorie, il n'y a pas d'appel de mise en candidature. Elle est à l'usage exclusif du Lieutenant-gouverneur en fonction des valeurs et des causes qu'il soutient.

Co-président de la plus longue campagne de financement de l'histoire de la Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière, monsieur Chalut s'est impliqué pour que l'agrandissement du Pavillon d'hémo-oncologie devienne réalité. L'Omnium André Chalut, du nom de son père décédé d'un cancer, remet chaque année des sommes importantes à la Fondation pour la santé.

Pour son grand cœur et pour ses efforts constants pour la cause de la santé, monsieur Chalut a reçu une Médaille d'or, pour mérite exceptionnel, du Lieutenant-Gouverneur et nous sommes fiers de lui remettre aujourd'hui un hommage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des mains de la conseillère municipale madame Mylène Allary.

Absent ce soir, monsieur André Turcotte :

Pour son dévouement sans limite pour le Club FADOQ de Notre-Dame-des-Prairies, Le Bel Âge, monsieur André Turcotte a reçu une Médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur et nous lui remettrons également un hommage de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies. »

261-05-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

262-05-2018

4.1 Séance ordinaire du 18 avril 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

263-05-2018

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 avril au 9 mai 2018 inclusivement et totalisant une somme de 360 982,07 \$.

264-05-2018

5.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 18 avril 2018 concernant le règlement d'emprunt numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire, de démantèlement d'une conduite d'eau potable, de mise en place d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel et de réfection de la voirie sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, et pourvoyant à un emprunt de 346 452 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de réfection des infrastructures sur la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue

265-05-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue.

adoption – projet de règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue

266-05-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue, et pourvoyant à un emprunt de 889 404 \$ à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue.

5.4 Règlement d'emprunt numéro 1207-2018 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) – emprunt temporaire

267-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement d'emprunt numéro 1207-2018 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 19 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % de l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement d'emprunt numéro 1207-2018;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptions :

5.5 évolution dans les classes salariales

268-05-2018

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document **Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal**;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la directrice générale a été réalisé par madame Suzanne Dauphin, mairesse, et monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, le tout selon la démarche établie;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des finances et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder à la directrice générale la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par madame Suzanne Dauphin, mairesse, en date du 1^{er} mai 2018.

5.6 structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal

269-05-2018

ATTENDU QU'un document établissant la nouvelle structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal, a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant la nouvelle structure administrative et salariale, ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal, tel que déposé;

DE confirmer que la fonction Direction du Service des finances et trésorerie passe de la classe 4 à la classe 3 tel qu'établi à l'article 2.5 dudit document de structure administrative;

DE confirmer que le directeur général adjoint et la directrice du Service des finances et trésorière atteignent tous deux l'échelon maximum de leur classe respective tel qu'établi à l'article 3.4 dudit document de structure administrative;

QUE ces ajustements salariaux soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2018.

5.7 organigramme et fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal

270-05-2018

ATTENDU QU'un document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilité du personnel cadre municipal a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le document établissant le nouvel organigramme et définissant les fonctions et responsabilités du personnel cadre municipal tel que déposé.

5.8 Assurances générales – renouvellement

271-05-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler la police d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période effective du 18 mai 2018 au 18 mai 2019;

DE payer à Groupe Ultima la prime exigible au montant de 110 588 \$, taxes applicables en sus.

5.9 Lot 4 924 860 – monsieur André Lavallée – entente – renouvellement

272-05-2018

ATTENDU QU'en 2007, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avait conclu une entente avec monsieur André Lavallée autorisant ce dernier à utiliser, sans frais, une partie des lots 101 et 102, aujourd'hui connue comme étant le lot 4 924 860, à des fins agricoles et que cette entente a été renouvelée d'année en année;

ATTENDU QUE monsieur Lavallée sollicite, pour la saison 2018, le renouvellement de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE soit renouvelée, pour l'année 2018, l'entente entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et monsieur André Lavallée pour l'utilisation du lot 4 924 860 à des fins agricoles, et ce, au prix de 50 \$ l'acre.

5.10 Lettre d'entente syndicale – autorisation de signature

273-05-2018

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant au montant à accorder pour l'achat de souliers ou de bottes de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant le montant à accorder quant à l'achat de souliers ou de bottes de sécurité.

5.11 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – congrès annuel – inscription

274-05-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Carol Henri, directeur général adjoint de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès annuel de La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra à Québec, du 23 au 25 mai 2018;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 805 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

275-05-2018 **5.12 Roy Laporte, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 114,98 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 mars 2018.

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

276-05-2018 **6.1 Avis de motion – règlement numéro 1210-2018 modifiant le
règlement régissant le stationnement dans les rues de la Ville
(rue Deshaies)**

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1210-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville (rue Deshaies).

**adoption – projet de règlement numéro 1210-2018 modifiant le
règlement régissant le stationnement dans les rues de la Ville (rue
Deshaies)**

277-05-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1210-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville (rue Deshaies);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1210-2018 modifiant le règlement régissant le stationnement dans les rues de la Ville (rue Deshaies).

278-05-2018 **6.2 Embauche – personnel supplémentaire - travaux publics**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche et/ou le retour au travail du personnel supplémentaire au service des travaux publics suivant :

- madame Josée Constant, personne salariée saisonnière régulière au poste de journalière, du 7 mai jusqu'au 16 novembre 2018 approximativement, selon les besoins;

- monsieur Olivier Roy au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 14 mai jusqu'au 24 août 2018 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Charles Trudel au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 14 mai jusqu'au 24 août 2018 approximativement, selon les besoins.

Soumissions – adjudication :

6.3 marquage de chaussée 2018-2020

279-05-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au marquage de chaussée, option 1 an (2018) et option trois ans (2018-2020);

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 27 avril 2018, à savoir :

	Option 1 an	Option trois ans
Marquage et Traçage du Québec	42 581,57 \$	132 632,96 \$
Lignco Sigma inc.	45 109,13 \$	138 580,59 \$
A-1 Lignes jaunes inc.	51 479,83 \$	157 863,92 \$
Entreprise Techline inc.	57 178,67 \$	170 970,32 \$

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 28 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Marquage et Traçage du Québec le contrat pour l'exécution des travaux de marquage de chaussée 2018-2020, selon l'option B, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 132 632,96 \$;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6.4 réparation et rapiéçage de pavage 2018

280-05-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réparation et de rapiéçage de pavage 2018;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 8 mai 2018, à savoir :

Marion asphalte inc.	77 556,38 \$
Bellerose asphalte inc.	80 195,06 \$
Pavage E. Perreault inc.	94 268,00 \$

ATTENDU la recommandation du 8 mai 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Marion asphalte inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réparation et de rapiéçage de pavage 2018, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme.

6.5 Rang Sainte-Julie – étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable – mandat

281-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la prolongation de son réseau de distribution d'eau potable jusqu'à la propriété sise au 237, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBI experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable jusqu'à la propriété sise au 237, rang Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 24 avril 2018 qui prévoit des honoraires de 3 800 \$ taxes en sus.

6.6 Rue Hubert – prolongation phase I – accord de principe et autorisation

282-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accepté, lors de la réunion tenue le 18 avril 2016, le plan de lotissement de la prolongation de la totalité de la rue Hubert et de l'ensemble des lots desservis éventuellement par cette dernière rue, lesquels lots étant la propriété de madame Ixcaret Ponce et de messieurs David Savignac et Éric Savignac;

ATTENDU QUE le lotissement précité est couvert par la zone R-3 125 autorisant la construction d'habitation multifamiliale isolée d'un maximum de quatre (4) logements;

ATTENDU QUE madame Ixcaret Ponce a mandaté GBI experts-conseils inc. afin d'effectuer une étude de faisabilité pour le prolongement des infrastructures de la rue Hubert;

ATTENDU QUE GBI experts-conseils inc. a déposé à la Ville, le 22 février 2018, le rapport d'une étude de faisabilité pour le prolongement d'une 1^{ère} phase de la rue Hubert afin de desservir les lots 5 871 197 à 5 871 200 appartenant à monsieur Éric Savignac, ainsi que les lots 5 871 218 à 5 871 221 appartenant à madame Ixcaret Ponce;

ATTENDU QUE la réalisation éventuelle de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert permettrait également de desservir le lot 4 929 086, propriété de Construction Michel Harnois et fils, lequel lot présente un potentiel de lotissement;

ATTENDU la recommandation favorable des services municipaux suite à l'analyse de l'approche préconisée par l'étude de faisabilité de GBI experts-conseils inc. pour le développement des infrastructures, sauf à distraire certains ajustements à prévoir au niveau du dimensionnement du réseau de distribution de l'eau potable et de l'aménagement du rond-point temporaire à l'extrémité de la phase 1 du prolongement de la rue Hubert;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos qu'un règlement d'emprunt soit adopté afin de financer la construction des infrastructures et les travaux de voirie de la 1^{ère} phase du prolongement de la rue Hubert afin de desservir les lots précités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies donne son accord de principe sur l'approche de développement des infrastructures pour le développement de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert, tel que proposé par l'étude de faisabilité préparée par GBI experts-conseils inc., dossier J7608-04, datée du 21 février 2018,

QUE la Ville donne son accord de principe pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer la construction des infrastructures et les travaux de voirie de la 1^{ère} phase du prolongement de la rue Hubert afin de desservir les lots 5 871 197 à 5 871 200, 5 871 218 à 5 871 221, ainsi que le lot 4 929 086;

QUE le remboursement de l'emprunt afin de financer la 1^{ère} phase du prolongement de la rue Hubert soit remboursé selon un mode de taxation, à définir, imposé aux propriétaires des immeubles desservis par les infrastructures couvertes par ledit règlement d'emprunt;

QUE l'orientation finale pour le développement du lot 4 929 086 soit établie avec son propriétaire avant d'amorcer la construction des infrastructures de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert précitée;

QUE les charges financières pour la réalisation des plans, devis et de toutes études, rapports ou frais nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation requis auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction des infrastructures de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert précitée soient à l'entière charge des propriétaires concernés par ce projet, selon un mode de répartition desdites charges financières à convenir entre eux;

QUE les plans et devis préparés au cours du processus d'approbation auprès du MDDELCC devront faire l'objet d'une présentation aux services municipaux de la Ville afin de préciser les orientations de la Ville, dont notamment les ajustements à prévoir au niveau du dimensionnement du réseau de distribution d'eau potable;

QUE la Ville s'engage à adopter toutes résolutions requises pour appuyer la demande de certificat d'autorisation requise auprès du MDDELCC.

283-05-2018

6.7 Pont du Christ-Roi – réfection – autorisation

ATTENDU QUE la réfection du pavage du pont du Christ-Roi est nécessaire;

ATTENDU QUE la Ville de Joliette est disposée à réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la Ville de Joliette à réaliser les travaux de pavage sur le pont Christ-Roi;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à rembourser 50 % des dépenses qui découleront de ces travaux, sur présentation d'une facture à cette fin.

Acquisitions :

284-05-2018

6.8 GPS (récepteur Trimble Geo)

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, dans une note datée du 3 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un GPS (récepteur Trimble Geo) selon la proposition de Cansel Survey Equipment inc. déposée en date du 29 mars 2018, au prix de 9 416,50 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

285-05-2018

6.9 débitmètre – station de pompage Lachapelle

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, dans une note datée du 30 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de débitmètre pour la station de pompage Lachapelle selon la proposition de Avensys Solutions déposée en date du 25 avril 2018, au prix de 7 425 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

6.10 Association des Travaux publics d'Amérique – colloque annuel – inscription

286-05-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au colloque annuel de l'Association des Travaux publics d'Amérique qui se tiendra à Saint-Sauveur, du 4 au 7 septembre 2018;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 880 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions)

287-05-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1201-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier la grille des usages de la zone R-5 337 afin d'y autoriser spécifiquement la location à court terme de véhicules automobiles et camions
- créer la norme spéciale 3.5.2.79 afin de rendre applicables à la zone R-5 337 certaines conditions spécifiques relatives à l'opération d'activités de location de véhicules

et modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu'amendé, afin d'autoriser la location de véhicules automobiles en zone R-1 335;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1201-2018 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone R-5 337 et amendant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels – zone R-1 335 (location à court terme de véhicules automobiles et camions), sans modification.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d’urbanisme – services de garde dans les zones limitrophes à l’école primaire des Prairies

288-05-2018

Madame Nicole Chevalier donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1211-2018 :

- modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu’amendé, afin d’autoriser les services de garde dans les zones limitrophes à l’école primaire des Prairies
- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu’amendé, pour refléter le changement opéré audit règlement numéro 835-2006
- modifiant le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d’urbanisme, tel qu’amendé, afin de lui conférer l’ensemble des pouvoirs prévus par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., ch. A 19.1).

adoption premier projet – règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d’urbanisme – services de garde dans les zones limitrophes à l’école primaire des Prairies

289-05-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1211-2018 :

- modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu’amendé, afin d’autoriser les services de garde dans les zones limitrophes à l’école primaire des Prairies
- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu’amendé, pour refléter le changement opéré audit règlement numéro 835-2006
- modifiant le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d’urbanisme, tel qu’amendé, afin de lui conférer l’ensemble des pouvoirs prévus par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., ch. A 19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adopter le premier projet de règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d’urbanisme – services de garde dans les zones limitrophes à l’école primaire des Prairies.

290-05-2018

7.3 **Embauche – agents d'arrosage et surveillants des parcs**

ATTENDU l'offre d'emploi publiée relativement aux postes d'agents de surveillance du règlement d'arrosage ainsi que des divers parcs municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour l'été 2018;

ATTENDU QUE deux candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU la recommandation du 27 avril 2018 de monsieur Carol Henri, directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner messieurs David Chaloux et Raphaël Talbot, pour la saison estivale 2018, à titre d'officiers chargés de l'application du règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable et qu'ils soient autorisés à émettre et à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions dudit règlement numéro 1197-2018 en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire;

QUE la rémunération pour ces postes soit établie au tarif d'agent de surveillance.

Dérogations mineures numéros :

7.4 **2018-00081 (53, rue Patrick)**

291-05-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 297 située au 53, rue Patrick;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché possédant les caractéristiques suivantes :

- 1- une superficie totale de 106 mètres carrés au lieu de la superficie totale maximale prescrite de 90 mètres carrés;
- 2- une hauteur de carré de 3,5 mètres au lieu de la hauteur de carré maximale prescrite de 3 mètres;
- 3- une hauteur totale de 5,5 mètres au lieu de la hauteur totale maximale prescrite de 5 mètres,

le tout tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00081 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00081 soit acceptée.

292-05-2018

7.5 2018-00082 (37, rue Beaupied)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 569 située au 37, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché possédant une superficie totale de 165 mètres carrés au lieu de la superficie totale maximale prescrite de 90 mètres carrés. De plus, suite à la réalisation du projet de construction du bâtiment principal et du garage, le rapport bâti/terrain serait de 48 % plutôt que le rapport bâti/terrain maximal prescrit de 40%. Le tout tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00082 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00082 soit acceptée.

293-05-2018

7.6 2018-00083 (39, rue Beaupied)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 570 située au 39, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché possédant les caractéristiques suivantes :

- 1- une superficie totale de 172 mètres carrés au lieu de la superficie totale maximale prescrite de 90 mètres carrés;
- 2- avoir une marge latérale de 0,61 mètre au lieu de la marge latérale minimale prescrite de 1 mètre.

De plus, suite à la réalisation du projet de construction du bâtiment principal et du garage, le rapport bâti/terrain serait de 50 % plutôt que le rapport bâti/terrain maximal prescrit de 40%. Le tout tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00083 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00083 soit acceptée.

Études de PIIA :

7.7 projet d'agrandissement et d'aménagement extérieur – 205, rue Joseph-M.-Parent

294-05-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 607 644 et situé au 205, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction d'une unité jumelée au 215, rue Joseph-M.-Parent à ériger sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 5 607 644 et situé au 205, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet la construction d'une unité jumelée au 215, rue Joseph-M.-Parent à ériger sur l'immeuble ci-dessus décrit, conditionnellement au dépôt et à l'approbation d'un plan d'aménagement extérieur avant le 16 août 2018.

7.8 projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 449, route 131

295-05-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 110 664 et situé au 449, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 110 664 et situé au 449, route 131, ayant pour objet l'installation d'une enseigne sur poteau dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.9 Programme Circuit électrique – entente de partenariat – autorisation de signature

296-05-2018

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QU'Hydro Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « Circuit électrique »);

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire soutenir l'utilisation, sur son territoire, de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE le décret numéro 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du « Circuit électrique » d'Hydro Québec;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire partie du « Circuit électrique » et qu'Hydro Québec accepte que la Ville devienne un membre à la condition qu'elle adhère aux règles de fonctionnement du « Circuit électrique » et signe une entente de partenariat à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère au « Circuit électrique » pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire et que monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec Hydro Québec nécessaire à cet effet;

QUE monsieur Serge Adam, représentant la Ville, a l'autorité complète pour agir pour et au nom de la Ville relativement à toute question découlant de ladite entente de partenariat.

7.10 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement

297-05-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour 2018-2019 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

7.11 Licence ou permis d'alcool – 9321-1167 Québec inc. (Restaurant L'Étoile 131) – dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de licence déposée par 9321-1167 Québec inc. (Restaurant L'Étoile 131) relativement à l'immeuble situé au 603, route 131. Est également déposée, pour l'information des membres du conseil, copie d'une lettre de madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – Inspectrice en bâtiment, constituant l'attestation municipale de zonage.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Les Chanteurs de la Place Bourget – contribution financière

298-05-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par les Chanteurs de la Place Bourget dans le cadre du 65^e anniversaire de cet organisme lors duquel il se propose d'offrir à la population Lanaudoise deux concerts grandioses avec orchestre, solistes et chorale d'enfants sous la direction artistique de monsieur Claudel Callender;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme pour son 65^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière non récurrente d'un montant de 250 \$ aux Chanteurs de la Place Bourget en soutien financier à l'organisation du 65^e anniversaire de l'organisme.

8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

299-05-2018

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 10 décembre 2017 au 31 mars 2018;

ATTENDU la recommandation du 27 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 10 décembre 2017 au 31 mars 2018.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

Acquisitions :

9.1 chaises adirondak et carrousel universel – parc du Domaine Lippé

300-05-2018

ATTENDU la recommandation du 27 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le parc du Domaine Lippé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de chaises adirondak et d'un carrousel universel pour l'amélioration du parc du Domaine Lippé, le tout selon les propositions de Tessier Récré-Parc et de Techsport déposées les 20 et 27 avril 2018, au prix respectif de 564 \$, transport et taxes en sus, et 6 166 \$, taxes en sus.

301-05-2018

9.2 vélo à smoothies

ATTENDU la recommandation du 27 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à l'effet que la présence d'un vélo à smoothies s'est avérée être un attrait fort populaire lors de la Fête de l'enfant 2017 et qu'un tel équipement permet d'encourager les saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un vélo à smoothies selon la proposition de Illumina déposée en date du 24 avril 2018, au prix de 1 145 \$, taxes incluses.

302-05-2018

9.3 Association de football Les Pirates de Joliette – tarification 2018

ATTENDU QUE l'Association de football Les Pirates de Joliette offre des cours de flag football en formule récréative pour les enfants au coût de 150 \$;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à l'Association de football Les Pirates de Joliette pour la saison 2018.

303-05-2018

9.4 Hockey – tarification 2018-2019

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Joliette-Crabtree a soumis sa tarification pour la saison de hockey 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le hockey pour la saison 2018-2019 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Pré-novice	800 \$
Novice	990 \$
Atome	1 020 \$
Pee-wee, Bantam et Midget	1 100 \$

9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – cheerleading

304-05-2018

ATTENDU QUE monsieur Ludevick Duguay-Malette sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au Championnat du monde de cheerleading à Orlando, en Floride, du 27 avril au 2 mai 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 25 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à monsieur Ludevick Duguay-Malette.

9.6 Hoplà – inscription printemps 2017 – recommandation de paiement

305-05-2018

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la résolution numéro 524-08-2017, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a versé, à chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hoplà pour la saison printemps 2017, une contribution de 50 \$;

ATTENDU QU'un participant a été omis de ladite liste;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié le nom du participant omis et recommande, dans sa note du 27 avril 2018, le paiement de 50 \$ à son bénéficiaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ au profit des parents de Zach Pelletier inscrit au cours de gymnastique offert par Hoplà pour la saison printemps 2017.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Les Jeudis Musik'eau – équipement de sonorisation et d'éclairage – location

306-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise annuellement les Jeudis Musik'eau en offrant d'importants spectacles aux Prairiquois et Prairiquoises;

ATTENDU QUE Québec Son Énergie a déposé, le 7 mars 2018, une proposition de location d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour chacun des spectacles de l'édition 2018 des Jeudis Musik'eau pour le prix de 5 800 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la présence d'un chef plateau serait également opportun pour voir au bon déroulement du montage de l'équipement de son et d'éclairage;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition de Québec Son Énergie pour fournir de l'équipement technique et garantir la présence de personnel spécialisé pour l'édition 2018 des Jeudis Musik'eau au prix de 5 800 \$, taxes en sus;

QU'un chef plateau du Centre culturel de Joliette soit embauché lors du premier spectacle des Jeudis Musik'eau 2018 au tarif de 275 \$;

QUE monsieur Gino Latendresse soit autorisé à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.2 Bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* – impression

307-05-2018

ATTENDU QUE des propositions de services ont été demandées en ce qui a trait à l'impression de l'édition de juin 2018 du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois*;

ATTENDU la recommandation du 26 avril 2018 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition d'Imprimerie régionale ARL pour l'impression de l'édition de juin 2018 du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* aux tarifs suivants, savoir :

- 4 095 \$/28 pages;
- 4 590 \$/32 pages;
- 5 095 \$/36 pages.

10.3 Rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – demande d'aide financière

308-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite effectuer des travaux majeurs au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies afin de l'adapter aux besoins artistiques divers en y aménageant une zone d'accueil et de rencontre, des loges, une arrière-scène, une série de fauteuils de théâtre en remplacement des bancs existants, etc., l'objectif étant de le doter d'un espace et d'équipements mieux adaptés et propices à l'épanouissement culturel;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral propose une aide financière dans le cadre du Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels qui vise à améliorer les conditions matérielles favorisant la collaboration, la création, la diffusion, la conservation et les expositions dans le domaine des arts et du patrimoine et à accroître et bonifier l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux arts et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels dans le cadre de la rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies.

10.4 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

309-05-2018

ATTENDU que la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies a, depuis l'année 2006, un statut de bibliothèque autonome publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications afin de mettre à jour la collection municipale;

ATTENDU QUE le MCC exige que la Ville s'engage à autofinancer entièrement les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale en attendant le versement de l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE toutes les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale soient financées à même la subvention consentie par le MCC et que le solde soit financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur une période de sept ans;

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques;

QUE madame Daphnée Trudel, bibliothécaire, soit autorisée à signer les documents suivants :

- l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 2017 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le rapport financier;
- le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels;
- l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2018-2019 dans l'attente du versement de l'aide financière du MCC qui se fera en service de dette.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

310-05-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse